

Institution Jeanne d'Arc

CIRCULAIRE RENTRÉE 2022-2023



Entrée : 306 Rue Marius Cadoz 01170 GEX

Adresse Postale : 273 rue de Genève 01170 GEX

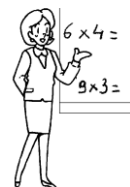
Téléphone : 04 50 28 44 10

Courriel : secr.eco@jda-gex.org

Comptabilité : 04 50 28 36 02

Site Internet : www.jda-gex.org

*Merci de lire **ATTENTIVEMENT** ce document
Toutes les informations vous sont données pour l'année scolaire
À GARDER À PORTÉE DE MAIN TOUTE L'ANNÉE
Des dates sont à noter dans vos agendas*



Chef d'Établissement : Monsieur Franck TOURNIER

Site Jeanne d'arc Gex

CLASSE	ENSEIGNANTE	CLASSE	ENSEIGNANTE
PETITE SECTION	Mme Mazet	CE2B	Mme Besacier
MOYENNE SECTION	Mme Benezeth	CE2E	Mmes Guillot-Plasse et Arino-Masson
GRANDE SECTION	Mme Pinet	CM1A	Mme Butin
CPA	Mme Brunneval	CM1B	Mmes Chevance et Arino-Masson
CPB	Mme Pirat-Wanecq	CM1E	M. Michel
CE1A	Mmes Bar-Rhout et Vielliard	CM2A	Mme Pereira
CE1B	Mme Duvivier	CM2B	Mme Rossignol
CE2A	Mme Meallonier	ASH	Mme Legave-Saillard

3 ASEM : Mmes Barand, Leonardi et Jean-Louis

Pause méridienne	
MATERNELLE et CP	Mmes Barand, Leonardi, Jean-Louis et Huot + 1 à nommer
Salle de restauration	Maîtresse de salle : Mme Nicod Resp. passage des cartes cantine : Mme Martinez
Surveillance	Intérieur/accueil santé : M. Badertscher Cours : 4 surveillants

Site Saint Etienne

CLASSE	ENSEIGNANTE
CPC	Mme Colombet (adj. de direction)
CE1C	Mme Tetrel
CE2D	Mme Roulet
CM1D	Mme Truffert
CM2D	Mme Duby (adj. de direction)

Personnel Pause Méridienne : 3 personnes

Rentrée scolaire 2022 : jeudi 1 septembre

Les horaires précis vous seront envoyés fin août.
Sous réserve de modifications liées aux conditions sanitaires.

Les parents de maternelle et CP peuvent stationner sur la cour du haut.

La classe de **Petite Section de maternelle** propose une rentrée en 2 temps :

Jeudi 1 septembre 2022 : 1^{er} groupe AL CHIDIAC à DI FLORIO

Vendredi 2 septembre 2022 : 2^{ème} groupe de FAVRE à ZINSIUS

Les enfants du 1^{er} groupe resteront à la maison

Lundi 5 septembre : **Tous les enfants sont accueillis**

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

La cantine, l'étude surveillée et la garderie fonctionnent dès le 1^{er} jour.

Pour les élèves externes, le portail ouvre de 11h45-12h00 à 13h15-13h25.

JOURS	MATERNELLE	PRIMAIRE
LUNDI	Entre 8h00 et 8h25 - 11h45	8h00 - 11h30
MARDI		
JEUDI	13h25 - 16h15	13h25 - 16h30
VENDREDI		

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Enfants de maternelle sur la cour

Enfants du primaire sur cour puis dans les classes

Nous demandons instamment aux parents de ne pas déposer les jeunes enfants avant 8h00, heure d'arrivée des surveillants.

SORTIES DES ÉLÈVES DE MATERNELLE

Nous prions les parents de bien respecter les horaires scolaires

SORTIES DES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

Si vous ne souhaitez pas que vos enfants quittent l'établissement dès 16h30, vous devez leur demander de vous attendre sur la cour où ils seront surveillés **jusqu'à 16h45.**

Passé cet horaire, l'élève est envoyé en étude ou garderie, la surveillance est alors facturée.

**IMPORTANT : Date de l'Assemblée générale de l'APEL
(association des parents d'élève)**



**le JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 accueil à 19h00
En salle de restauration du collège**

CALENDRIER SCOLAIRE

VACANCES SCOLAIRES Zone A

	Du (après la classe)	Au matin du
TOUSSAINT	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022
NOEL	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023
HIVER	Vendredi 3 février 2023	Lundi 20 février 2023
PRINTEMPS	Vendredi 7 avril 2023	Lundi 24 avril 2023

Journée pédagogique Institution : date à venir fin août 2022

Pont de l'Ascension : jeudi 18 mai et vendredi 19 mai 2023

Lundi de Pentecôte : lundi 29 mai 2023

Mercredi travaillé : mercredi 31 mai 2023

Fin des cours/sortie des élèves en juillet 2023 : date à venir fin août 2022



GARDERIE-ÉTUDE SURVEILLÉE (voir les «conditions générales»)

Cette prestation fonctionne dès le 1^{er} jour.

- Les élèves de l'étude peuvent sortir **entre 17h30-17h45 et 18h00-18h15**.
- Aucun retard répété ne sera toléré. Il pourrait entraîner l'annulation de la prise en charge de l'enfant.

Merci donc de respecter scrupuleusement les horaires : 16h45-18h15

En cas de problème, vous pouvez contacter ou laisser un message vocal en appelant le numéro suivant : 04 50 28 44 10



SORTIE DE SKI (voir les «conditions générales»)

ATTENTION

➤ **le changement d'horaires** se fait au **retour des vacances de Noël** jusqu'à la fin des sorties de ski.

☞ **Lundi, sortie à 11h15**

➤ **le changement de jours de cantine** ne s'aligne pas sur cette période (se reporter aux conditions générales p.4 : changement de statuts).

ANNULATION SORTIE SKI

En cas d'annulation anticipée dès le vendredi

- ♦ Fin des cours : 11h45
- ♦ Reprise des cours : 13h25

En cas d'annulation le lundi matin

- ♦ Fin des cours : 11h15
- ♦ Reprise des cours : 13h25



OBJETS TROUVÉS

Plus vite un objet perdu est réclamé, meilleures sont les chances de le retrouver. Ils sont déposés pendant une quinzaine de jours sur un portant, dans le hall d'entrée de l'école.

KERMESSE

Samedi 1^{er} juillet 2023

La participation de la plupart des enfants au spectacle de fin d'année rend leur présence à la fête de l'école indispensable. Aussi une absence dûment motivée devra-t-elle être signalée le plus tôt possible.

COMMUNICATION

Les **numéros de téléphone**, adresses postales et électroniques, en notre possession sont confidentiels et ne seront pas communiqués.

Les **messages téléphoniques** à transmettre à vos enfants **doivent être exceptionnels** et répondre à **une réelle urgence**.

Il est très important de nous signaler tout **changement d'adresse postale, électronique et numéro de téléphone**.

Les informations sur la vie quotidienne de l'école sont régulièrement transmises par le biais de « La vie de l'école ».

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible, idéalement avant 8h30, au secrétariat du primaire, par mail (secr.eco@jda-gex.org) sinon par téléphone **04 50 28 44 10** (**laisser un message sur le répondeur en cas d'absence de la secrétaire**) **et justifiée auprès de l'enseignant au retour de l'enfant en classe, par un mot écrit** (copie au chef d'établissement). L'élève ne doit pas oublier de gérer le travail non réalisé.

Une absence prévisible exceptionnelle dûment motivée doit être signalée à l'enseignant(e) et au secrétariat par écrit (**copie au chef d'établissement**).

En cas de désaccord sur le motif de l'absence ou répétition excessive d'absences, la direction se réserve le droit de **remettre en cause la réinscription**. **Les absences sont consignées dans le dossier de l'élève et suivies ATTENTIVEMENT**.

CARTES : cantine et autorisation de sortie

1) Carte-cantine : elle permet de gérer le passage cantine. La non présentation de cette carte génère une recherche de l'enfant sur l'ordinateur, merci de veiller à ce que votre enfant la possède bien. En début d'année scolaire, une carte personnelle est remise à chaque élève, quelques jours après la rentrée. Elle est obligatoire et valable pour toute la durée de l'année scolaire.

Elle permet notamment de gérer les absences de l'élève, la restauration, les prêts au CDI.

En cas de perte ou de détérioration volontaire, une nouvelle carte badge (3 €) doit être achetée par la famille via le portail **Ecole Directe** pour être refaite.

2) Carte d'autorisation de sortie : elle permet à l'élève de sortir seul à la fin des cours du matin (11h30) et du soir 16h25/17h30/18h00. **Merci de bien avertir votre enfant que si vous n'êtes pas au rendez-vous habituel fixé, il peut revenir dans l'enceinte de l'établissement.**

CANTINE-CHANGEMENT DE STATUT

L'établissement offre aux parents la possibilité de changer le statut de l'enfant (externe ou demi-pensionnaire, changement de jour) **au 2^e et 3^e trimestre.**

Le prix du repas à l'unité est de 10,25 €.

Les modifications s'appliqueront cette année le **jeudi 1 décembre 2022 et jeudi 2 mars 2023** (ce qui signifie que les enfants doivent manger selon votre nouvelle décision dès cette date).

Ces changements doivent impérativement être signalés par courrier une quinzaine de jours avant les dates indiquées. Les lettres arrivées trop tardivement ne seront pas prises en compte.



ACCUEIL SANTÉ

L'accueil santé n'est pas un hôpital de jour. Il a pour mission d'assurer :

- les premiers soins en cas d'accident sur les cours de récréation ou en sport,
- les déclarations d'accident (cf. conditions générales)

Il importe qu'un enfant arrive à l'école en bonne santé. Nous ne pouvons pas soigner les enfants qui nous arrivent malades. **Nous vous contacterons afin de venir le récupérer.**

L'Institution n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sauf mise en place d'un protocole PAI sous contrôle du médecin scolaire.

Aucun enfant ne peut être porteur, à l'école, d'un médicament.

RÉGIME ALIMENTAIRE/SANTÉ

En raison de la nouvelle réglementation, nous ne pouvons plus prendre la responsabilité des régimes alimentaires (contacter le chef d'établissement).

Dans le cadre très strict des régimes alimentaires, des familles doivent fournir un panier repas **après élaboration d'un PAI** en présence ou sous couvert du médecin scolaire. Le chef d'établissement doit donner son accord par écrit pour assurer leur suivi (présence surveillance prise du panier repas), ils seront classés « DP0 » (Demi-Pensionnaire zéro).

RÈGLEMENT

Merci de lire attentivement le règlement de l'école.

À la rentrée, la charte de l'école sera à valider et à nous retourner.

PRÉSENTATION DE L'ENGLISH CLUB



Année scolaire 2022-2023, pour les élèves de la Grande Section au CM2

L'Institution Jeanne d'Arc et ASC Languages Genève vous proposent des cours d'anglais pour vos enfants, adaptés à leur âge et à leur niveau, le mercredi matin.

SECTION INTERNATIONALE FERNEY-VOLTAIRE

Les enfants de langue maternelle étrangère ont la possibilité de suivre des cours le mardi après-midi ou le vendredi après-midi au **Lycée International de Ferney-Voltaire**. Pour tous renseignements, veuillez contacter ce lycée. Merci de le signaler à l'enseignant.

REPAS SOLIDARITÉ

Un repas solidarité est proposé aux élèves de l'Institution ainsi que d'autres actions de solidarité. Il s'agit de soutenir financièrement des associations.

**Haïti-école est une association basée à Cessy, avec laquelle nous avons un partenariat privilégié : celle-ci aide à la scolarisation des enfants de ce pays. Elle a été fondée par une ancienne religieuse de l'école.*

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est réservé en priorité aux lycéens et collégiens mais des places sont attribuées aux enfants du primaire **au mois d'octobre**.

Veuillez vous rapprocher du secrétariat qui vous enverra le dossier par e-mail ou sous pli à votre enfant.

SPORTS

La pratique du sport fait partie des contenus d'apprentissage (y compris ski, piscine).

Pour être recevables, les dispenses devront être explicitement justifiées par un médecin.

Celles-ci ne doivent pas être des stratégies d'évitement des activités pour convenance personnelle.



ANIMATION PASTORALE

Dispensée dans un esprit de tolérance et d'ouverture, la catéchèse est obligatoire pour toute famille ayant fait le choix de notre école.

Des temps forts rassemblent les enfants : célébrations, pèlerinage à Riantmont, temps de solidarité.

De la Maternelle au CP, il s'agit d'un **éveil religieux**, une invitation à ouvrir son cœur à l'Amour de Dieu. Les tous petits apprennent à écouter, regarder, s'émerveiller et célébrer.

Du CE1 au CM2, les enfants peuvent suivre le même programme que les paroisses à raison d'une heure par semaine. Des parents bénévoles permettent de diviser la classe en petits groupes, plus propices à l'échange et à la réflexion.

Pour cette rentrée 2022, deux parcours sont toujours proposés. La circulaire pastorale vous a été adressée en fin d'année scolaire par courriel.

Pour la première communion

En début de CM1, les parents seront invités par l'école, et s'ils le souhaitent, à inscrire leurs enfants **dans les paroisses** pour la première communion.

Comme chaque année, nous recherchons pour renforcer l'équipe, des bénévoles qui animent ces rencontres de catéchèse ou de réflexion chrétienne.

N'hésitez pas à offrir vos services en le signalant au secrétariat.

Merci d'avance pour votre éventuelle disponibilité.

***"La moisson est abondante et les ouvriers trop peu nombreux !
Priez donc le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers à sa Moisson".***